



L'Art de la Viande

POLITIQUE
BIENTRAITANCE
ANIMALE



GROUPE BIGARD

LES ÉLEVEURS

Partenaires du Groupe en matière de bientraitance animale

L'ÉLEVAGE DES RUMINANTS : Les bovins et ovins

UNE ALIMENTATION SAINES

Les animaux reçoivent une alimentation saine et adaptée à leur besoins physiologiques (âge, espèce) ainsi qu'un abreuvement à volonté. L'alimentation est basée essentiellement sur de l'herbe pâturée ou en fourrage, complétée avec des céréales. La ration est majoritairement composée de matières premières brutes.

Pour les aliments qui ne proviennent pas de l'exploitation, ils sont majoritairement issus d'une production française et régionale.

L'usage d'aliments OGM est contrôlé et tracé et est interdit dans les élevages labellisés.

Rappel : la culture de végétaux OGM est interdite en France

DES LOGEMENTS ADAPTÉS

Le mode d'élevage français, essentiellement de type « herbager-bocager », respecte le cycle naturel des animaux et s'organise autour de 2 périodes :

- La saison estivale, au pâturage, où ils bénéficient d'espaces suffisants et d'abris artificiels ou naturels afin de se protéger des intempéries.
- La période hivernale, à l'étable, afin de leur assurer un confort optimal.
- Plus de 95% des vaches ont un accès à l'extérieur.

L'éleveur assure des conditions d'ambiance et de confort adaptées aux besoins physiologiques des animaux :

- Bâtiments bien isolés, ventilés et éclairés.
- Aires de circulation et de couchage suffisamment grandes.
- Mises aux normes régulières des bâtiments et aménagements en adéquation avec le respect du bien-être animal.

+90%
des aliments
sont produits
à la ferme

La taille moyenne
d'un élevage bovin
en France est de :

60
Vaches

- soit 100 animaux en moyenne avec veaux, génisses et taureaux.
- Modèle familial à taille humaine.

95%

des ruminants adultes
bénéficient
d'aires paillées

- Plus de confort pour les animaux
- Recyclage de la matière : paille produite sur l'exploitation



En France l'exposition des animaux aux antibiotiques est inférieure à la moyenne européenne.

L'utilisation des antibiotiques en élevage bovin a diminué de

24%

entre 2011 et 2016

(Sources : ANSES - ANMV)

UNE EXIGENCE SANITAIRE

L'éleveur met en œuvre les moyens nécessaires pour maintenir ses animaux dans un état sanitaire compatible avec leur bien-être :

- Le carnet sanitaire permet d'enregistrer les traitements et suivre l'état sanitaire des animaux.
- Les animaux sous traitement médicamenteux vétérinaire ne peuvent en aucun cas arriver dans nos outils. Ils doivent respecter un délai d'attente réglementé et vérifié par les vétérinaires.
- Au travers du plan national «Ecoantibio», les éleveurs et les vétérinaires s'engagent à réduire l'utilisation des antibiotiques.

Le Groupe BIGARD vérifie le respect de cette réglementation en réalisant des recherches de résidus de médicaments sur les denrées alimentaires.

DES AUDITS BIEN-ÊTRE ANIMAL

Des systèmes d'évaluation du bien-être animal en élevage sont mis en place de manière volontaire par le Groupe BIGARD et par ses partenaires.

1000

audits sont réalisés chaque année en élevage par le Groupe BIGARD afin de garantir le respect du bien-être animal

UNE CHARTE INTERPROFESSIONNELLE DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE

- 80% des bovins dans le Groupe BIGARD sont issus d'élevages adhérents à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage.
- 100% des élevages labellisés (Label Rouge...) adhèrent à la Charte.

Première démarche de qualité du métier d'éleveur qui met en avant des pratiques modernes, responsables et attentives aux attentes des consommateurs.

CETTE CHARTE SE DÉCLINE À TRAVERS 6 AXES QUI ASSURENT UN MODE D'ÉLEVAGE EN ADÉQUATION AVEC LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX :

- 1 • Traçabilité des animaux
- 2 • Santé du troupeau
- 3 • Alimentation des animaux
- 4 • Qualité du lait
- 5 • Bien-être animal et sécurité
- 6 • Protection de l'environnement

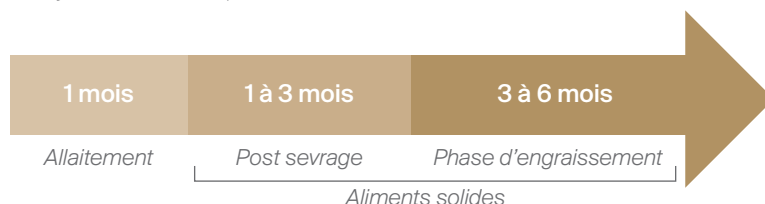
LES ÉLEVEURS

Partenaires du Groupe en matière de bientraitance animale

L'ÉLEVAGE DES PORCINS

UN CYCLE DE VIE RESPECTÉ

Le cycle de vie d'un porc charcutier est d'environ 6 mois.



Contrairement à certains de nos voisins européens, les élevages français appartiennent aux éleveurs et non à des sociétés privées.

La taille moyenne
d'un élevage de porcs
en France est de :

190

truies

• Élevage familial

UNE ALIMENTATION SAINE

- Les porcs reçoivent des repas adaptés à leur âge et aux besoins de chacun : porcelet, porc charcutier, truie.
- L'alimentation est principalement composée de matières brutes : céréales, oléoprotéagineux, vitamines et minéraux.

En cas d'achats extérieurs, les aliments sont fournis par des entreprises spécialisées qui élaborent des rations alimentaires complètes à partir de matières premières soigneusement sélectionnées.

1/3

des éleveurs cultivent
leurs céréales
(blé, orge, maïs, triticales)
et fabriquent l'alimentation
des porcs à la ferme



En France, l'utilisation
des antibiotiques
en élevage porcin
a diminué de

41%

entre 2011 et 2016

(Sources : ANSES - ANMV)

DES LOGEMENTS ADAPTÉS

Le porc est très sensible aux variations de températures :

- Le logement en bâtiment va permettre à l'éleveur de réguler la température (chauffage en hiver et ventilation en été) afin d'apporter un confort maximum à l'animal.
- En plein air, l'éleveur aménage des abris pour protéger les animaux des intempéries et du soleil.

Les bâtiments sont conçus pour éviter toute source de stress aux animaux.

L'éleveur respecte le comportement naturel de ses porcs quelque soit le mode d'élevage :

- Élevage en groupe afin de respecter le comportement grégaire des porcs.
- Mise à disposition d'objets ou de matériaux manipulables (chaîne suspendue ...).

Des outils sont à disposition des éleveurs afin qu'ils puissent évaluer la performance de leur élevage en matière de bien-être animal.

UNE EXIGENCE SANITAIRE

L'éleveur met tout en œuvre pour assurer la bonne santé de ses animaux :

- Mise en place d'actions préventives pour éviter l'apparition de maladies : alimentation équilibrée, logements adaptés, isolement des animaux malades, soins réguliers...
- Suivis réguliers du cheptel par le vétérinaire.

En cas de recours aux antibiotiques, leur utilisation est faite avec précaution et encadrée par un vétérinaire.

LE TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS

Une étape cruciale dans le programme de bienveillance animale

Les sites du Groupe

Le Groupe BIGARD couvre aujourd'hui tout le territoire français, avec des abattoirs au cœur des grands bassins d'élevage et au plus proche de ses clients et consommateurs.





Cette implantation géographique permet d'optimiser et de minimiser au maximum les temps de transport des animaux.

Les camions de transport font l'objet d'un agrément officiel de l'état. Ils sont adaptés, ainsi que les plans de chargement, aux différentes catégories d'animaux transportés en respectant par exemple les interactions sociales et en isolant les mâles ou animaux avec cornes.

Les chauffeurs, quant à eux, sont titulaires d'un Certificat de Compétence de Transport Routier des Ongulés domestiques et Volailles (CCTROV) et sensibilisés régulièrement aux spécificités de leur métier.

À l'arrivée dans nos outils, les bouviers, porchers et bergers contrôlent systématiquement que la bien-être des animaux a été respectée pendant le transport, en vérifiant notamment le respect des exigences du cahier des charges BIGARD concernant l'approvisionnement des animaux.

En particulier, **ils vérifient la durée de transport** des animaux, qui constitue un indicateur stratégique de notre politique de bien-être animale.

Le résultat de ces contrôles, ainsi que d'autres indicateurs tels que le pH de la viande, l'absence de blessures visibles ou d'hématomes, permettent d'évaluer régulièrement les transporteurs et nos fournisseurs en matière de protection animale.



L'ACCUEIL DES ANIMAUX

au sein de nos outils

LA PHASE DE DÉCHARGEMENT

Les quais de déchargement sont conçus et aménagés pour faciliter le déchargement des animaux **dans le calme** et en **respectant leur bien-être**. Ils ont une pente douce, un sol non glissant et un éclairage favorable à la descente et à l'avancée spontanée des animaux.

Les opérateurs **contrôlent tous les animaux** sur leur **état de santé et de bien-être**.

S'ils détectent une anomalie, l'animal est immédiatement pris en charge et fait l'objet d'une inspection renforcée sous le contrôle des Services Vétérinaires Officiels, présents en permanence sur chacun de nos outils, et du Responsable Protection Animale du site (RPA).

LE LOGEMENT

Les zones d'attente sont **confortables** et les animaux ont suffisamment d'espace pour **se coucher et interagir** positivement avec leurs congénères.

Les zones d'attente sont conçues pour protéger les animaux des températures extrêmes et garantir le maintien d'une **température confortable**.

Les conditions ambiantes (bruit, lumière, odeurs) sont contrôlées et maîtrisées pour le confort des animaux.

Les animaux sont logés en fonction de leurs **comportements naturels et de leur catégorie** (logement en parc ou en logette individuelle en fonction des cas).

Les bouviers apportent les **soins nécessaires au bien-être des animaux** :

- Ils s'assurent que les animaux aient accès à de l'**eau propre** en permanence et en quantité suffisante.
- Ils **nourrissent** les animaux en cas d'attente longue en zone d'hébergement.
- Ils lavent les parcs dès que cela est nécessaire et **contrôlent régulièrement** l'état de santé et de bien-être des animaux.
- S'ils détectent une quelconque anomalie, ils contactent immédiatement le RPA (qui est joignable en permanence) afin qu'il prenne les dispositions nécessaires en faveur de la protection animale.



Les opérateurs BIGARD alertent immédiatement et systématiquement les services vétérinaires et/ou le RPA en cas d'anomalie relative au bien-être des animaux



Les opérateurs BIGARD sont formés spécifiquement pour être attentifs au confort et au comportement des animaux. Ils leur apportent des soins réguliers

Le Programme Bien-être Animale du Groupe vise à réduire les temps d'attente au sein des aires de logement



LA RELATION HOMME/ANIMAL AU SEIN DE NOS STRUCTURES

Notre personnel respecte en permanence les règles de bonnes pratiques de manipulation des animaux. Les opérateurs sont formés quant à **l'attitude à adopter** et savent précisément adapter leur comportement à la **perception** que les animaux ont de **leur environnement**.

Par exemple, ils savent utiliser leurs positions par rapport aux animaux pour les faire avancer sans engendrer de stress ou de douleur à ceux-ci.



**Patience, calme, empathie
et maîtrise de soi sont
les qualités requises des
bouviers, porchers et
bergers BIGARD**



L'INSENSIBILISATION

Les animaux sont étourdis avant d'être abattus : cette opération vise à rendre les animaux insensibles et inconscients instantanément.

Pour étourdir les animaux, les opérateurs utilisent un matériel dédié qui permet de rendre inopérants les centres cérébraux profonds qui conditionnent l'éveil.

Les opérateurs sont spécialement formés à l'utilisation et à la maintenance de ces appareils.

Les opérateurs contrôlent systématiquement la qualité de l'étourdissement des animaux en utilisant des indicateurs de l'état de conscience reconnus scientifiquement.

Les RPA réalisent des contrôles réguliers de la qualité de l'étourdissement afin de vérifier que cette étape essentielle est bien maîtrisée.

LA FORMATION DU PERSONNEL

en contact avec les animaux

La formation d'habilitation concerne l'ensemble des opérateurs de l'entreprise en contact avec les animaux vivants. Cette formation est :

- **Réglémentée** : les modalités de réalisation des formations sont réglementées. La durée de la formation est de 7h minimum auxquelles s'ajoutent 3h30 par espèce complémentaire.
- **Évaluée** : À la fin de la formation, les opérateurs valident l'acquisition des connaissances via un examen informatique officiel. Lorsque les conditions sont réunies (suivis formation, succès évaluation informatique), l'opérateur peut prétendre à un **certificat de compétence officiel**, valable 5 ans et indispensable pour exercer un métier en contact avec les animaux vivants à l'abattoir.
- **Régulière** : Elle est renouvelée à l'ensemble du personnel tous les 5 ans maximum. Chez Bigard, des modules de formation continue, en salle ou sur le terrain, peuvent être dispensés afin de compléter les formations obligatoires.
- **Pratique & théorique** : La formation théorique est complétée par un accompagnement pratique sur le terrain pour tout nouvel opérateur.



Le Groupe BIGARD dispose de son propre organisme de formation : l'École des Métiers BIGARD, habilité par les autorités à dispenser ces formations

ÉCOLE DES MÉTIERS
BIGARD

Les modules de formation BIGARD ont été créés avec la participation d'une éthologue (spécialiste du comportement animal)

Le Groupe BIGARD assure un tutorat sur le terrain pour tout nouvel opérateur en contact avec les animaux

GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

Plus de 90 RPA veillent au quotidien à la bonne application des règles de protection animale. Ils rendent compte à leur direction et à la direction qualité des difficultés éventuelles qu'ils peuvent rencontrer. Leur rôle et leurs missions sont définis dans les guides de bonnes pratiques de la protection animale à l'abattoir, et retranscrits dans la fiche emploi « RPA » BIGARD.

LE PROGRAMME BIEN TRAITANCE ANIMALE

en contrôle continu

Le contrôle continu des **Services Vétérinaires Officiels** : Ils sont **indépendants** et veillent en **permanence** au respect de la réglementation dans chaque abattoir du Groupe. Aucun animal n'est étourdi sans avoir été inspecté au préalable.

Les **Responsables Protection Animale** présents sur chacun de nos abattoirs (entre 2 et 6 par abattoir), réalisent des contrôles réguliers du respect de l'ensemble des règles de bonnes pratiques à chaque étape (du déchargement à l'étourdissement). Ils utilisent une grille d'autocontrôle harmonisée sur le Groupe et selon une méthode d'échantillonnage reconnue scientifiquement.

La **Direction Qualité** centralise et supervise le suivi des indicateurs de performance afin d'orienter la stratégie «bientraitance animale» du Groupe et de s'assurer de son application au quotidien. Elle réalise également des audits bientraitance animale inopinés.

Les audits inopinés tierce partie Groupe BIGARD : il s'agit d'une démarche volontaire du Groupe, initiée en 2016, qui vise à faire réaliser un audit «bientraitance animale» dans chaque abattoir du Groupe par un vétérinaire ou éthologue extérieur indépendant, expert de la protection animale à l'abattoir.

Ces audits, **inopinés**, durent au minimum une demi-journée par espèce et couvrent **l'ensemble du process** et de la documentation liée (près de 200 points de contrôle). Cette expertise permet d'accompagner les sites dans leur démarche d'amélioration continue en leur proposant une expertise reconnue et des pistes pratiques d'amélioration.

Les indicateurs de performance du programme Bientraitance Animale :

100%

des opérateurs en contact avec les animaux vivants disposent du certificat de compétence officiel délivré à l'issue d'une formation

+ 1000

opérateurs formés et qualifiés par l'École des Métiers BIGARD depuis son habilitation

+ 90

RPA sur le Groupe BIGARD (au minimum 2 par site)

2

Vétérinaires
à la direction qualité

100%

des abattoirs du Groupe BIGARD audités inopinément par un tiers indépendant.

92%

Note moyenne obtenue sur le Groupe BIGARD lors des audits en 2018



L'Art de la Viande



GROUPE BIGARD